

ATTESTATION DE TYPE COMMISSION DESERIEUR DE VHC. A MOT.

Catégorie <b>Bicyclette avec moteur auxiliaire</b>	Marque <b>SITTA</b>	Désignation du type / Signe de reconnaiss. <b>Credette II</b>	Bordereau-typé <b>N° 1504</b>
---	------------------------	--	----------------------------------

Moyens de reconnaissance du type Dés. "SITTA Credette" latéralement s/réservoir - Moteur "JLO"  
 N° de châssis frappé A gauche sur partie sup. du tube de cadre, sous la selle 1)  
 N° de moteur frappé A l'avant, à gauche s/partie sup. du carter moteur, sous le cylindre 2)  
 Constructeur du châssis Gebrüder CREDE & Co., Fahrzeugbau, KASSEL (D)  
 Constructeur du moteur JLO-Motoren-Werke, PINNEBERG b/Hamburg (D)

MOTEUR	CHASSIS	CARROSSERIE
Marque et type <b>JLO</b> Genérat. auxil. monocyl. Carburant: <b>Benzine/huile</b> Nombre cyl. <b>1</b> Temps <b>2</b> Alésage <b>38</b> mm. Course <b>43</b> mm. C.V.-impôt <b>0,248</b> Cylindrée totale <b>48</b> cm <sup>3</sup> C.V. frein <b>1,5</b> Refroidissement <b>Air</b> Empl. du moteur <b>Centre en bas</b>	Nombre d'essieux <b>2</b> Entraînement sur <b>roue arrière (chaîne)</b> <b>1. Frein A pied: Mécanique, à tambour, rétropédalage/tringle, s/roue arrière</b> <b>2. Frein A main: Mécanique, à tambour, à câble, sur roue avant.</b> <b>3. Frein ---</b> Frein de remorque <b>---</b> Direction <b>Guidon normal</b> Crochet de remorque <b>---</b> Nombre de vit. avant <b>2</b> Vit. en 1 <sup>re</sup> vit. <b>---</b> en prise dir. <b>35 km/h. *)</b>	Constructeur <b>Gebr. CREDE &amp; Co. KASSEL</b> Genre / Forme <b>Bicyclette avec moteur auxiliaire</b> Nombre de portes <b>---</b> Nombre de places ass. Total <b>1</b> Avant - Milieu - Arrière <b>---</b> Nombre de places debout <b>---</b> Pour motos: Siège arrière <b>---</b> Sidécar <b>---</b>

POIDS ET PNEUMATIQUES	Essieu avant	Essieu arrière	Total
Poids à vide du châssis prêt à rouler . . . . .	kg.	kg.	--- kg.
Capacité de charge du châssis (art. 11 RE) . . . . .	kg.		--- kg.
Poids maximum garanti par la fabricant . . . . .	kg.	kg.	--- kg.
Poids à vide du vhc. carrossé (prêt à rouler) . . . . .	kg.	kg.	<b>45</b> kg.
Charge utilis. . . . .	kg.	kg.	--- kg.
Poids maximum garanti du train roulier (camion / remorque) . . . . .			--- kg.
Pneumatiques: Dimension . . . . .	<b>26 x 2.00</b>		simples / <b>DOUBLEX</b>
Capacité de charge (par pneu <b>90 kg.</b> ) . . . . . par essieu	<b>90</b> kg.	<b>90</b> kg.	

EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET AVERTISSEUR

6 V.

H E L T A

3) Phares: Marquage

Feux de position

Feux stop

Indicateurs de direction: Syst. ...

Avertisseur 1 vibreur électrique

Syst. antiblousant, Ampoule Blaux à cutter électrique combiné avec pastille  
 Feux rouges 1, réfléchissante (1,5 W.)  
 Eclairage du N° de contr. ---  
 Emplacement ---  
 Escabe-glace ---

DIMENSIONS

Voie { avant --- mm  
 arrière --- mm

Largeur hors-tout AV. AR

660 mm

Empoignement

1:232 mm

Longueur hors-tout

1:920 mm

Hauteur (non chargé)

1:075 mm

Garde au sol

180 mm

Porte à deux, arrière

--- mm

Crochet de remorque (haut. dep. sol)

--- mm

Crochet de remorque (porte à faux)

--- mm

Diamètre de braguage ext. gauche

--- m.

Diamètre de braguage ext. droite

--- m.

Dim. Intérieures

Longueur du pont de charge

mm.

Largeur du pont de charge

mm.

Hauteur intérieure

mm.

Hauteur du pont dep. la sol

mm.

Rideaux (hauteur)

mm.

OBSERVATIONS

\* Avec roue dentée arrière de 28 dents  
 Véhicule équipé de  
 Pedales avec parties jaunes réfléchissantes  
 Compteur de vitesse encasté dans le phare  
 Mesure du bruit: A 7 m. latéralement

Au ralenti

= 56 Phons

Au régime max. d'utilisation

= 70 Phons

MODIFICATIONS ET AMELIORATIONS (sel. RS)  
 1) No. de cadre: Ce numéro doit être frappé sur le  
 tube et non seulement point.

2) Plaque(s) moteur: La plaque(s) du constructeur  
 du moteur ne doit pas être enlevée.

3) Phares: La visière du phare doit être enlevée.

4) Feu rouge: Le capuchon de sécurité doit être

fixé de façon à ce qu'il remplisse sa tâche, la

c.a.d. empêcha que l'ampoule ne se dévise à la

suite des trepidations de la marche.

Lieu et date de l'expertise-type

ZURICH, le 19.1.1955.

La commission d'expertise-typas